

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 MARS 2011**

**DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE**

**2011.03.72 - TRANSPORTS SCOLAIRES - Conventions tripartites : Département-Communes-Transporteurs - Année scolaire 2010-2011 (quatrième situation)**

La Commission Permanente, au titre des transports scolaires :

- AUTORISE la passation d'une nouvelle convention à intervenir avec la Commune de MONDIGNY et M. Yann PERLOT, représentant les Taxis ATP de LA FRANCHEVILLE, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**2011.03.73 - EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF - Troisième répartition**

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction des Communes et associations, afin de les aider à se doter d'équipements sportifs et socio-éducatifs performants :

- DECIDE de donner un accord au financement des opérations proposées, selon les montants figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à établir et signer les arrêtés correspondants.

**2011.03.74 - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE - Année scolaire 2010-2011  
Deuxième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2011.03.75 - SUBVENTIONS DIVERSES  
Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre des subventions diverses, d'accorder à l'association départementale des Ardennes des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, une subvention afin d'aider les collégiens à préparer le Concours National 2011 de la Résistance et de la Déportation par le don de documents pédagogiques et de doter les lauréats de livres traitant de la Seconde Guerre mondiale.

**2011.03.76 - PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE -  
Première répartition 2011**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du Plan Départemental de Développement de la Lecture Publique, d'attribuer une subvention pour l'opération détaillée en annexe à la délibération.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE**

**2011.03.77 - ARDENNES INITIATIVE**

La Commission Permanente :

- DECIDE d'accorder à l'association Ardennes Initiative une subvention :
  - au titre de l'accompagnement des porteurs de projet ;
  - dans le cadre du soutien aux jeunes entrepreneurs de 30 ans maximum et aux femmes, qui créent ou reprennent une entreprise pour compléter les fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises et pour l'accompagnement spécifique.
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'application de cette décision.

**2011.03.78 - AIDE A L'INVESTISSEMENT DES PME - Secteur artisanat**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général à l'investissement des Petites et Moyennes Entreprises, d'accorder aux entreprises répertoriées en annexe à la délibération, des avances à taux zéro, remboursables sur 3 ans, après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds.

**2011.03.79 - PARTICIPATION DES PME A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES EXTERIEURES A LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - Secteur artisanat**

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre de l'aide du Conseil Général pour la participation des Petites et Moyennes Entreprises à des manifestations commerciales extérieures à la région Champagne-Ardenne, d'attribuer des subventions au bénéfice des entreprises répertoriées en annexe à la délibération.

**2011.03.80 - SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS PUBLICS - Aménagement de Parcs d'Activités**

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général aux Communes et Communautés de Communes pour le développement de projets à vocation économique :

- DECIDE d'accorder à la Communauté de Communes de l'Asfeldois une subvention représentant 16,38 % du montant éligible HT des travaux prévus pour l'aménagement d'une zone d'activités sur la commune d'ASFELD ;

- DECIDE d'accorder à la Commune de RETHEL une subvention représentant 20 % du coût HT des travaux prévus pour l'aménagement de nouvelles parcelles sur la Zone de l'Etoile, à l'est de la zone actuelle, sur une surface de 20 ha et en 3 phases ;

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif aux décisions prises.

**2011.03.81 - AMENAGEMENTS DE VILLAGE - Deuxième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en matière d'aide à l'investissement des communes de moins de 2 000 habitants, pour favoriser l'animation et l'embellissement des villages, d'accorder à la Commune de MONTCHEUTIN une subvention représentant 45 % du coût HT des travaux de réfection du lavoir communal.

**2011.03.82 - SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONTRATS PLURIANNUELS AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

La Commission Permanente, au titre de l'assainissement des eaux usées :

- APPROUVE les avenants au contrat pluriannuel d'assainissement à intervenir avec la Commune de LES HAUTES RIVIERES, et au contrat cadre pluriannuel des interventions communes à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et au Département des Ardennes, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ces documents.

**2011.03.83 - POINT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET DU PORTAGE D'UN PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION - Communication**

La Commission Permanente donne acte au Président de sa communication relative à l'état d'avancement du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) et du portage d'un plan départemental de prévention.

## **DIRECTION DES SOLIDARITES**

### **2011.03.84 - AIDE AUX VACANCES EN CENTRES DE LOISIRS - Adoption du règlement 2011**

La Commission Permanente, au titre de l'aide volontaire du Conseil Général aux vacances en centres de loisirs avec ou sans hébergement :

- DECIDE de maintenir le montant des aides journalières forfaitaires accordées aux familles ;
- ADOPTE le règlement pour 2011, tel qu'il figure en annexe à la délibération, revalorisé sur la base de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

### **2011.03.85 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2011**

La Commission Permanente, au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2011 :

- PREND ACTE que, lors de sa réunion du 17 février 2011, le Comité de Coordination du PDI a examiné 83 projets d'actions, exposés dans le tableau figurant en annexe à la délibération parmi lesquels 17 ont fait l'objet d'un report ;
- DECIDE de retenir les 56 projets d'actions ayant fait l'objet d'un avis favorable et d'accorder, pour leur réalisation, un financement ; à cet égard, il est précisé que chaque financement décidé par la Commission Permanente sera formalisé par la signature, avec le porteur de projet, d'une convention réglementant les conditions d'attribution et d'utilisation des crédits ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir.

### **2011.03.86 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE L'AGGLOMERATION ET DU BASSIN D'EMPLOI DE CHARLEVILLE-MEZIERES**

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à signer le protocole d'accord 2011-2013 du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération et du Bassin d'Emploi de CHARLEVILLE-MEZIERES, prolongeant le dispositif actuel jusqu'au 31 décembre 2013, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

La reconduction du partenariat, ainsi formalisée avec la signature du document précité, ne lie le Conseil Général, en aucune manière, sur le plan financier et les financements susceptibles d'être alloués sont examinés, au cas par cas, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

## **DIRECTION DES FINANCES**

### **2011.03.87 - ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE - Subventions de fonctionnement 2011**

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre du soutien apporté, de manière volontaire, par le Conseil Général aux établissements agricoles privés ardennais, d'accorder des aides pour le fonctionnement matériel du Lycée Agricole Privé de MAUBERT-FONTAINE et de la Maison Familiale Rurale de LUCQUY.

### **2011.03.88 - PROGRAMME 2011 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

#### **Deuxième répartition de crédits**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur de l'alimentation en eau potable, d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

### **2011.03.89 - PROGRAMME 2011 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

#### **Deuxième répartition de crédits**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'assainissement des eaux usées, d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

## **2011.03.90 - ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR DU LOGEMENT**

### **Aide aux organismes bailleurs**

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur des organismes bailleurs réalisant des travaux de démolition, de construction et d'acquisition-réhabilitation de logements locatifs sociaux, d'allouer des subventions :

- à Espace Habitat au titre de la construction de logements :
  - pour la construction de 14 pavillons locatifs sociaux de types 4 et 5, sis "Le Clos Paul" à CHARLEVILLE-MEZIERES,
  - pour la construction de 11 pavillons locatifs sociaux de types 4 et 5, sis rue de la Doyenne à VIVIER AU COURT,
  - pour la construction de 14 pavillons locatifs sociaux de types 3, 4 et 5, sis avenue de la Marne à LA FRANCHEVILLE,
  - pour la construction de 22 pavillons locatifs sociaux de types 3, 4 et 5, sis ZAC du Gros Caillou à VILLERS SEMEUSE,
  - pour la construction de 2 logements locatifs sociaux de type 4, sis 2 rue du Daga à CHARLEVILLE-MEZIERES,
  - pour la construction de 3 pavillons locatifs sociaux de type 4, sis impasse des Charmilles à BALAN,
  - pour la construction de 4 pavillons locatifs sociaux de type 4, sis ruelle des Prés à GESPUNSART,
  - pour la construction de 23 pavillons locatifs sociaux de types 3, 4 et 5, sis "Les 24 Jallois" à CHARLEVILLE-MEZIERES,
- à La Maison Ardennaise au titre de la construction de logements :
  - pour la construction d'un pavillon locatif social de type 5, sis "La Terre à l'Or" à LAUNOIS SUR VENCE,
  - pour la construction d'un pavillon locatif social de type 4, sis "La Terre à l'Or" à LAUNOIS SUR VENCE,
  - pour la construction de 4 pavillons locatifs sociaux de type 4, sis "Les Buires" à BALAN
- à Habitat de Champagne au titre de la construction de logements, pour la construction de 34 pavillons locatifs sociaux de types 2, 3, 4 et 5, sis 2 à 12 rue Weick à RETHEL,
- à Habitat 08 au titre de l'acquisition et de la réhabilitation de logements :
  - pour la réhabilitation de 5 logements locatifs sociaux de types 1, 2, 3 et 4, sis 22 avenue d'Arches à CHARLEVILLE-MEZIERES,
  - pour la réhabilitation de 4 logements locatifs sociaux de types 1, 4 et 5, sis 24 rue Kennedy à CHARLEVILLE-MEZIERES,
  - pour la réhabilitation de 8 logements locatifs sociaux de types 1, 2, 3 et 4, sis 18 rue Hippolyte Taine à CHARLEVILLE-MEZIERES,
  - pour la réhabilitation de 4 logements locatifs sociaux de types 3, 4 et 5, sis rue du Maroc à LUMES,
  - pour la réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux de types 1 et 2, sis 1 rue Ravel (création d'une maison relais) à RETHEL.

## **2011.03.91 - SIVOM DU CANTON DE MACHAULT - Modification des statuts**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que le SIVOM de MACHAULT a décidé, lors de sa réunion du 10 décembre 2009, de procéder à la modification de ses statuts, les compétences obligatoires « voirie » et les contributions des communes ayant été modifiées ;
- PREND ACTE que, de ce fait et depuis le 10 décembre 2009, les dossiers sont présentés par le SIVOM de MACHAULT aux financeurs, mais que le paiement doit être effectué directement à la Commune porteuse du projet ;
- DECIDE, pour les différents dossiers instruits informatiquement au Conseil Général et saisis avec le tiers du SIVOM de MACHAULT, de modifier les bénéficiaires des subventions, selon la liste suivante :
  - Commune de TOURCELLES CHAUMONT : Aménagement de la chaussée Impasse du Lavoir,
  - Commune de SAINT PIERRE À ARNES : Réfection de voirie Place de l'Eglise et Rue du Châtelet,
  - Commune de QUILLY : Réfection de la chaussée VC 101 dite de Klein Voyer,
  - Commune de CHARDENY : Travaux de voirie VC 1 dite de Pontchy,
  - Commune d'HAUVINÉ : Assainissement et aménagement de la RD n° 980.

- DONNE délégation au Président pour établir et signer les arrêtés modificatifs d'attribution des subventions.

### **2011.03.92 - AIDES A LA VOIRIE COMMUNALE - Troisième répartition 2011**

La Commission Permanente, au titre des aides à la voirie communale :

- DONNE un accord au financement des dossiers proposés figurant en annexe à la délibération ;
- DONNE délégation au Président pour établir et signer les arrêtés d'attribution des subventions.

### **DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES**

#### **2011.03.93 - AMENAGEMENT DE ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION - Communes de MONT-LAURENT et HAUVINE - Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD n° 41 pour la desserte de la zone commerciale de VOUZIERS**

La Commission Permanente, au titre de l'aménagement de routes départementales en traverse d'agglomération :

- DECIDE d'affecter des crédits pour la remise en état des chaussées incombant au Conseil Général aux Communes et Communauté de Communes suivantes :
  - Commune de MONT LAURENT (Route Départementale n° 45). La Commune de MONT LAURENT remboursera au Conseil Général la part de travaux qui lui incombe, somme de laquelle sera déduite la subvention de 30 % d'aide à la voirie communale,
  - Commune d'HAUVINE (Route Départementale n° 980), - complément -,
  - Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, pour la Zone d'Activités de VOUZIERS (Route Départementale n° 41),
- DECIDE, afin d'assurer une bonne coordination des travaux, que le Conseil Général sera maître d'ouvrage des travaux communaux et départementaux à MONT LAURENT ;
- DECIDE de confier à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du carrefour giratoire pour la desserte de la Zone d'Activités de VOUZIERS ;
- APPROUVE, pour les travaux d'aménagement, les projets de convention à intervenir avec la Commune de MONT LAURENT et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, ainsi que l'avenant n° 2 au contrat passé avec le SIVOM de MACHAULT, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents.

#### **2011.03.94 - A 304 - PROLONGEMENT DE L'A34 VERS LA BELGIQUE**

##### **Etat des lieux du projet au 21 janvier 2011 - Communication**

La Commission Permanente donne acte au Président de sa communication relative à l'état d'avancement du projet autoroutier structurant pour le département, de l'A304 - prolongement de l'A34 vers la Belgique, au 21 janvier 2011, date de réunion du comité des financeurs de l'opération.

### **DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

#### **2011.03.95 - CAMPING D'HAULME - SORTIE DU BIEN DU DOMAINE PUBLIC - MISE EN LOCATION ET CESSION**

La Commission Permanente :

Considérant qu'elle a décidé, lors de sa réunion du 11 février 2011, de retenir l'offre de la Société RAIOLA Gestion Immobilier, sise à BOUC BEL AIR, relative au camping d'Haulmé et à sa zone de loisirs,

- DECIDE la suppression du service public du camping et de sa zone de loisirs,
- DECIDE de constater la désaffectation du bien le 10 mars 2011,
- DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles constitutives du camping et de sa zone de loisirs, sises à HAULME et figurant en annexe à la délibération, pour intégration dans le domaine privé départemental,
- DECIDE de mettre en location et de vendre le camping d'HAULME et sa zone de loisirs et autorise le Président, en conséquence, à signer avec la société RAIOLA Gestion Immobilier, représentée par Monsieur MONIER :

- un bail commercial dérogatoire, pour une durée de 12 mois, reconductible expressément, moyennant un loyer mensuel et prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2011,
  - un compromis de vente, intégrant la vente du mobilier, d'une durée de 12 mois et sous conditions suspensives d'obtention de prêts bancaires et d'autorisations d'urbanisme, et comprenant un Pacte de Préférence, permettant au Conseil Général d'être informé prioritairement de la revente du site, uniquement dans le cas d'un changement d'activités. Les parcelles cédées seront définies dans le cadre d'un plan de bornage et d'un document d'arpentage, à produire par un géomètre expert. Les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à cette mise en location et cession.

### **2011.03.96 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL, SIS 5 ALLEE DE LA CITADELLE A CHARLEVILLE-MEZIERES**

La Commission Permanente, afin de mettre en place une antenne de la Maison des Solidarités de la Ronde Couture au centre ville de CHARLEVILLE-MEZIERES et d'assurer ainsi une permanence des travailleurs sociaux et diverses activités collectives à destination de la population locale :

- DECIDE de louer un local d'une superficie de 154 m<sup>2</sup> appartenant à ESPACE HABITAT, situé en rez-de-chaussée au 5 allée de la Citadelle ;
- PREND ACTE que ce local nécessite, afin de pouvoir répondre aux besoins et permettre ainsi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la réalisation par ESPACE HABITAT de travaux d'aménagement intérieur ;
- APPROUVE la convention de mise à disposition, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document ainsi que tout autre relatif à cette affaire.

### **DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

#### **2011.03.97 - VENTE PUBLIQUE MOBILIERE DES DOMAINES**

##### **Aliénation pour le compte du Département**

La Commission Permanente

AUTORISE le Président :

- à remettre les véhicules et le matériel désignés en annexe au Commissariat aux Ventes des Domaines de NANCY, en vue de leur aliénation ;
- à les radier des registres d'inventaire, après cession.

### **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

#### **2011.03.98 - ARDENNES, TERRITOIRE DE COMPETENCES**

La Commission Permanente :

- DECIDE, pour appuyer les actions menées par la Direction de l'Economie du Conseil Général, afin d'accompagner le développement économique du territoire et d'attirer de nouvelles entreprises, et considérant que les opérations "Les Ardennes vous surprennent" menées à LILLE et PARIS sont surtout efficaces sur une cible touristique, de suivre la proposition de L'Union-l'Ardennais d'organiser une opération événementielle, spécifiquement tournée vers les décideurs économiques ;
- PREND ACTE que, monté en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes et la Caisse d'Epargne Lorraine-Champagne-Ardenne, cet événement baptisé "Ardennes, territoire de compétences" consistera à inviter, sur le site d'une entreprise ardennaise, 250 entrepreneurs venant de régions extérieures et de leur présenter, aux côtés de grands témoins du sport et de l'économie, les atouts des Ardennes par la voix des chefs d'entreprises du département ;
- PREND ACTE qu'outre l'impact direct sur les personnes qui recevront une invitation, cet événement aura des retombées via des pages spéciales dans L'Union-l'Ardennais Eco et dans le magazine l'Usine Nouvelle, associé à l'événement, et que chacun des partenaires est appelé à contribuer au financement de l'opération ;
- DECIDE de substituer, pour 2011, cette action à l'opération "Les Ardennes vous surprennent" ;
- APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**2011.03.99 - ADHESION A L'ASSOCIATION "COMMUNICATION PUBLIQUE"**

La Commission Permanente

DECIDE l'adhésion du Conseil Général des Ardennes à l'association "Communication publique", qui regroupe, depuis 1989, les responsables de communication des institutions publiques.